

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE  
MENTION DROIT-LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES  
PARCOURS ANGLAIS-ALLEMAND

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,  
**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,  
**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,  
**Vu** la proposition de Monsieur David BAILLEUL, Doyen de la Faculté de droit et Monsieur Laurent RIPART, Directeur de l'UFR LLSH.

ARRÊTE n° 2023-133

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention : DROIT LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)**

Parcours : Anglais/ Allemand

est fixée comme suit :

| Nom Prénom                                                                                                             | Qualité (PR, MCF, autre)                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ➤ Monsieur Fabrice De Poli, responsable de la licence mention Droit Langues Etrangères Appliquées                      | ➤ Maître de Conférences à l'UFR LLSH, Directeur du département LEA, Université Savoie Mont Blanc           |
| ➤ Monsieur Guillaume Kessler, responsable de la licence mention Droit Langues Etrangères Appliquées                    | ➤ Maître de Conférences à la Faculté de droit, Université Savoie Mont Blanc                                |
| ➤ Madame Stéphanie Chapuis, intervenante dans la formation de la Licence 1 mention Droit Langues Etrangères Appliquées | ➤ Professeur Agrégé d'Allemand à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Université Savoie Mont Blanc |

**Article 2 : Publicité**

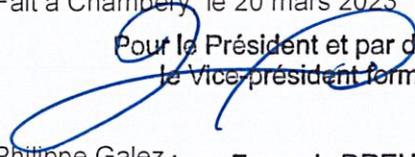
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de la faculté de droit, de l'UFR LLSH sur le site universitaire d'Annecy Le Vieux.

**Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services, le vice-président formation et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20 mars 2023

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Philippe Galez  Jean-François DREUILLE